



PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue à l'hôtel de ville de L'ancienne-Lorette, le mercredi 7 janvier 2015 à 17 h.

Sont présents : Monsieur Émile Loranger, maire
 Madame Sylvie Papillon
 Madame Josée Ossio
 Monsieur André Laliberté
 tous conseillers et formant quorum

Sont également présents : M^e Claude Deschênes, greffier
 Monsieur Donald Tremblay, directeur général adjoint temporaire
 « section administration générale »

Sont absents : Madame Sylvie Falardeau
 Monsieur Yvon Godin
 Monsieur Gaétan Pageau

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le maire souhaite la bienvenue à tous et procède à l'ouverture de la séance.

01-15 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par madame Josée Ossio, appuyé par monsieur André Laliberté et résolu :

QUE l'ordre du jour soit et est adopté tel que présenté :

1. Ouverture de la séance;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Embauche d'un procureur – responsable du contentieux;
4. *Règlement n^o 239-2014 concernant la tarification 2015-2016 pour le Service des loisirs (salles, terrains de balle et PVE)*– adoption du règlement;
5. Période de questions;
6. Levée de la séance.

ADOPTÉE

02-15 3. EMBAUCHE D'UN PROCUREUR – RESPONSABLE DU CONTENTIEUX

CONSIDÉRANT qu'un poste de procureur – Cour municipale et autres instances a été ouvert;

CONSIDÉRANT que ce poste a été créé pour combler les besoins juridiques toujours grandissants en matière de procédures judiciaires, contentieuses;

CONSIDÉRANT que la titulaire du poste œuvrera en matière civile, pénale et administrative;

CONSIDÉRANT qu'elle représentera la Ville de L'Ancienne-Lorette devant les tribunaux de droit commun, la Cour municipale et les tribunaux administratifs;

CONSIDÉRANT que la Ville a procédé à un appel de candidatures en publiant un avis public dans le journal Le Soleil, édition du samedi 13 septembre 2014 ainsi que sur le portail de Québec municipal, le 15 septembre 2014;

CONSIDÉRANT que trois (3) personnes ont été sélectionnées et ont été rencontrées en entrevue;

CONSIDÉRANT que le comité de sélection était formé de Me Claude Deschênes, greffier, et monsieur Donald Tremblay, directeur général adjoint temporaire « section administration générale »;

CONSIDÉRANT que le comité recommande l'embauche de M^e Marie-Hélène Savard à titre de procureur responsable du contentieux;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par madame Josée Ossio, appuyé par monsieur André Laliberté et résolu :

QUE le conseil municipal de la Ville de L'Ancienne-Lorette embauche M^e Marie-Hélène Savard à titre de procureur responsable du contentieux.

QUE le poste est un poste cadre non syndiqué.

QUE sa rémunération est fixée au niveau III, échelon 6 prévue par la « *Politique concernant les conditions de travail des employés-cadres* » de la Ville de L'Ancienne-Lorette, édition février 2012;

QUE les différents avantages sociaux sont ceux prévus à ladite politique régissant les conditions de travail des employés-cadres.

QUE la date d'entrée en fonction de M^e Marie-Hélène Savard est le 2 février 2015.

QUE M^e Marie-Hélène Savard relève du directeur général adjoint temporaire « section administration générale ».

QUE M^e Marie-Hélène Savard est soumise à une période de probation de six (6) mois.

ADOPTÉE

03-15 4. RÈGLEMENT N^o 239-2014 CONCERNANT LA TARIFICATION 2015-2016 POUR LE SERVICE DES LOISIRS (SALLES, TERRAINS DE BALLE ET PVE) – ADOPTION DU RÈGLEMENT

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance du 16 décembre 2014;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'adopter le *Règlement n^o 239-2014 concernant la tarification 2015-2016 pour le Service des loisirs (salles, terrains de balle et PVE)*;

CONSIDÉRANT que les dispositions de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* ont été respectées et que les membres du conseil municipal déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par madame Josée Ossio, appuyé par madame Sylvie Papillon et résolu :

QUE le conseil municipal de la Ville de L'Ancienne-Lorette adopte le *Règlement n° 239-2014 concernant la tarification 2015-2016 pour le Service des loisirs (salles, terrains de balle et PVE)*.

ADOPTÉE

5. PÉRIODE DE QUESTIONS

04-15 6. LEVÉE DE LA SÉANCE

CONSIDÉRANT que l'ordre du jour a été traité;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par madame Sylvie Papillon, appuyé par madame Josée Ossio et résolu :

QUE la séance soit et est levée à 17 h 05.

ADOPTÉE

(S) Émile Loranger

ÉMILE LORANGER, ing.
Maire

(S) Claude Deschênes

CLAUDE DESCHÊNES, avocat
Greffier de la Ville